



Doc. 15909

25 janvier 2024

Un appel urgent à l'Europe et à ses partenaires: envisager des solutions politiques et un soutien immédiat et à long terme aux personnes déplacées d'Ukraine

Proposition de résolution

déposée par la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Les Nations Unies ont souligné que plus de 14,6 millions de personnes, soit 40 % de la population ukrainienne, auront besoin d'une aide humanitaire cette année. En outre, l'Ukraine est maintenant en proie à un hiver rigoureux. Il est plus urgent que jamais de soutenir les personnes déplacées en Ukraine.

Les conséquences des déplacements internes et externes doivent être soigneusement évaluées afin de concevoir et de mettre en œuvre des solutions politiques et un soutien immédiat et à long terme. Les pays européens ont fait preuve d'humanité et de solidarité à la suite de l'agression brutale de la Fédération de Russie, en protégeant la vie de millions d'Ukrainiens déplacés, en particulier des enfants, des femmes et des personnes âgées, et devraient continuer à le faire.

La [Résolution 2448 \(2022\)](#) de l'Assemblée parlementaire sur les «Conséquences humanitaires et déplacements internes et externes en lien avec l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine» et les [Résolution 2214 \(2018\)](#) et [Recommandation 2126 \(2018\)](#) antérieures sur les «Besoins et droits humanitaires des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays en Europe» fournissent des orientations sur certaines des questions qui doivent être abordées: pour les Ukrainiens déplacés à l'intérieur de leur propre pays, il s'agit notamment de l'accès d'urgence au logement, à l'éducation et aux soins de santé, et pour les personnes bénéficiant d'une protection temporaire en Europe et ailleurs, les dispositifs existants peuvent être évalués et développés.

Les États membres du Conseil de l'Europe peuvent montrer la voie. Selon les données de l'ONU, le plan de réponse humanitaire couvrant les besoins des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, ainsi que les besoins immédiats de protection des réfugiés, a été financé à hauteur de 53 % à la fin de 2023. L'Assemblée devrait sensibiliser le public aux lacunes à l'écart du financement et mobiliser un soutien pour garantir que les personnes déplacées d'Ukraine, où qu'elles se trouvent, soient en sécurité et protégées.

